

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE :
AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Par arrêté n° 013-26 du 30/06/2026, le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet mentionné ci-dessus, du lundi 07 septembre 2026 à 9h au mardi 22 septembre à 17h30.

Cette procédure vient mettre à jour le PLUiH au titre de la modification et la création de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECALs) classés « Naturel-Loisirs ».

Mise à disposition du dossier

Uniquement pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront disponibles en version papier dans chaque mairie concernée aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'en version numérique sur le site internet de la Communauté de communes et sur ceux des communes.

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, reçues uniquement pendant la durée de l'enquête :

- Sur les **registres papier** ouverts dans chacune des mairies concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
- Par **courrier** à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Monsieur Arnold SCHWERDOFFER, au siège de la Communauté de communes 2, rue Jules Verne 85250 Saint-Fulgent ;
- Par **mail** à l'adresse suivante : plui@paysfulgentessarts.fr, en indiquant en objet « enquête publique révision allégée 4 » ;
- Les observations émises par mail et par courrier, et reçues dans les délais fixés de l'enquête publique, seront consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de communes.

Permanences du commissaire-enquêteur

Par décision n° E26000068/85, du 19/05/2026, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Arnold SCHWERDOFFER. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, en mairie aux jours et horaires suivants :

LIEU DE PERMANENCE	ADRESSE / TEL	DATES ET HEURES
Sainte-Florence	25 rue Gaston Chaissac 85140 Sainte-Florence 02.51.66.01.01	Lundi 07 septembre 2026 9h-12h
Les Brouzils	Place Pierre Monnereau 85260 Les Brouzils 02.51.42.91.04	Samedi 12 septembre 2026 8h30-12h30
Chavagnes-en-Paillers	2 Place des Justes 85250 Chavagnes-en-Paillers 02.51.42.21.06	Mercredi 16 septembre 2026 15h-17h

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT, Tel : 02.51.43.81.61 / contact : Mme DELOUVEE Coraline.

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n° 4 du PLUiH.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts et sur le site internet de la Communauté de communes, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.